

Une femme accouche en moyenne à 14 kilomètres de son domicile

Lionel Doisneau, division Enquêtes et études démographiques, Insee

En France, la quasi-totalité des naissances a lieu dans 520 communes, qui disposent d'un ou plusieurs établissements spécialisés, maternités, hôpitaux, etc. Une mère sur trois accouche dans sa commune de domicile, et trois sur quatre à moins de 15 kilomètres. En moyenne, une femme accouche à 14 kilomètres de son domicile. Les mères résidant dans une agglomération possédant une maternité accouchent à 9 kilomètres en moyenne, contre 23 kilomètres sinon. Les accouchements hors maternité, peu nombreux, concernent plus souvent les mères jeunes ou habitant en zone rurale. Un enfant sur quatre naît dans la commune où sa mère est elle-même née ; si les deux parents sont nés dans la même commune, leur enfant y naît également presque une fois sur deux.

En 2001, 804 000 bébés sont nés en France, soit environ 2 200 bébés par jour (ou 3 bébés toutes les deux minutes). La quasi-totalité des naissances (801 000) a lieu dans une maternité ou un hôpital. Du fait de la forte concentration des accouchements dans les

établissements spécialisés, seulement 1 800 des 36 700 communes françaises ont vu naître un bébé et parmi celles-ci, 1 200 communes ne voient naître qu'un ou deux bébé(s) dans l'année, qui sont le résultat d'accouchements à domicile ou imprévus. À l'opposé, Paris est la commune où le nombre de naissances est le plus élevé (42 000). Trois autres communes enregistrent plus de 10 000 naissances dans l'année : Marseille (13 000), Toulouse (12 000) et Lyon (11 000). Au total, les 520 communes qui disposent de maternités ou d'hôpitaux regroupent la quasi-totalité des naissances (99,8 %).

Seuls sept départements ne comptent qu'une seule commune équipée d'un ou plusieurs établissements spécialisés : la Creuse, la Haute-Corse, le Gers, la Haute-Loire, la Lozère, les Pyrénées-Orientales et le Territoire de Belfort. À l'opposé, le département du Nord en compte 24.

La grande majorité des établissements spécialisés sont situés dans les grandes agglomérations. Cependant, quelques communes rurales et une cinquantaine d'agglomérations de moins de 10 000 habitants disposent d'une maternité. Elles enregistrent un petit nombre de naissances, en moyenne de l'ordre de 350 par commune et par an. À titre de comparaison, les communes des agglomérations de 10 000 à 50 000 habitants enregistrent en moyenne 900 naissances et celles des aggro-

1 Naissances en 1980, 1990 et 2001 selon les lieux de domicile et d'accouchement de la mère

| Mère accouchant ... | 1980 métropole en % | 1990 métropole en % | 2001 métropole en % | 2001 France en % | 2001 France en nombre de naissances |
|---|---------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|--|
| dans la commune de domicile | 36,1 | 31,1 | 29,1 | 29,5 | 237 800 |
| dans le département, hors de sa commune de domicile | 52,1 | 55,1 | 57,8 | 57,8 | 464 400 |
| dans la région, hors de son département de domicile | 8,3 | 9,2 | 9,5 | 9,2 | 73 600 |
| dans une autre région ¹ | 3,3 | 3,4 | 3,4 | 3,3 | 26 400 |
| en métropole ² | ... | ... | ... | 0,0 | 200 |
| en France, en habitant à l'étranger | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 1 600 |
| Naissances totales | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 804 000 |

Champ : naissances en France métropolitaine et départements d'outre-mer.

1. de métropole pour les mères habitant en métropole, dans un autre Dom pour les mères habitant dans les Dom.

2. pour les mères habitant dans les Dom, dans les Dom pour les mères habitant en métropole.

Sources : Insee, état civil

mérations de plus grande taille en moyenne 2 300 naissances sur l'année.

Trois bébés sur dix naissent dans la commune de domicile de leur mère

Du fait de la concentration des naissances dans les maternités et les hôpitaux, seulement trois bébés sur dix naissent dans la commune où réside leur mère. Les femmes accouchent rarement en dehors de leur département de domicile : six bébés sur dix naissent hors de la commune de domicile mais dans le département (*tableau 1*). Au total, neuf bébés sur dix naissent dans le département de domicile de leur mère.

Très peu de mères accouchent en France en déclarant habiter à l'étranger : moins de 2 000 chaque année. Les échanges entre les départements d'outre-mer et la métropole sont également très réduits : 200 naissances par an environ (*tableau 1*). Mais il est possible que dans le cas de résidences éloignées (étranger, départements d'outre-mer), les mères déclarent, lors de l'enregistrement à l'état civil, l'adresse du logement métropolitain où elles étaient hébergées à la fin de leur grossesse.

La mère accouche à 14 kilomètres de son domicile en moyenne

En France métropolitaine, 14 kilomètres à vol d'oiseau séparent en moyenne le domicile du lieu d'accouchement de la mère. La moitié des femmes accouchent à moins de 6 kilomètres de leur domicile. Trois femmes sur quatre accouchent à moins de 15 kilomètres de leur domicile.

Depuis vingt ans, la distance moyenne entre les lieux de domicile et d'accouchement a augmenté, passant de 13 km en 1980 à 14 km en 2001 (+ 5 %). 52 % des naissances avaient lieu à moins de 5 kilomètres du domicile en 1980, contre 45 % aujourd'hui (*tableau 2*).

Dans le même temps, les naissances dans la commune où réside la mère ont fortement diminué, de 36 % des naissances en 1980 à 29 % en 2001, en France métropolitaine. En contrepartie, les naissances dans les autres commu-

2 La distance entre les lieux de domicile et d'accouchement a augmenté entre 1980 et 2001

| | 1980 | 1990 | 2001 |
|---------------------------------------|------|------|------|
| Distance moyenne (en km) | 13,1 | 13,3 | 13,8 |
| Distance médiane ¹ (en km) | 4,5 | 5,3 | 6,2 |
| Proportion de mères accouchant ... | | | |
| ... à moins de 5 kilomètres | 52,2 | 48,7 | 44,6 |
| ... entre 5 et moins de 15 km | 26,0 | 28,0 | 29,0 |
| ... entre 15 et moins de 30 km | 14,6 | 15,7 | 18,2 |
| ... à 30 km ou plus | 7,2 | 7,6 | 8,2 |

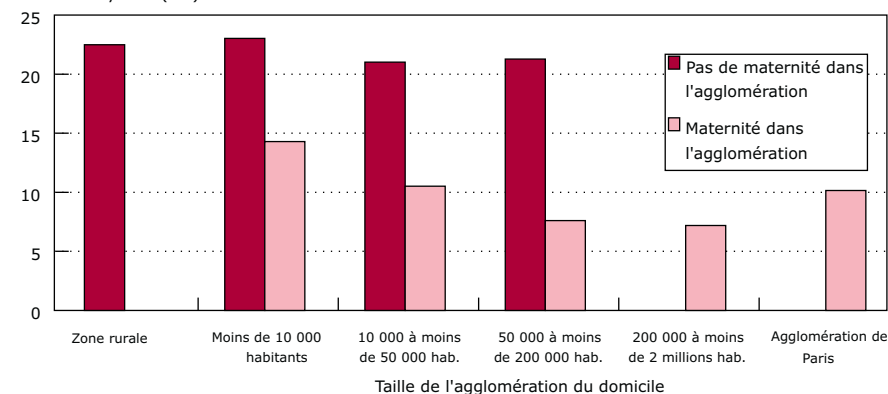
Champ : naissances pour lesquelles la mère réside et accouche en France métropolitaine.

1. Lire ainsi : en 2001, la moitié des naissances ont lieu à moins de 6,2 km du domicile de la mère.

Sources : Insee, état civil

1 Distance moyenne entre le domicile et le lieu d'accouchement en 2001 selon l'existence d'une maternité dans l'agglomération de domicile

Distance moyenne (km)



Champ : naissances pour lesquelles la mère réside et accouche en France métropolitaine.

Sources : Insee, état civil

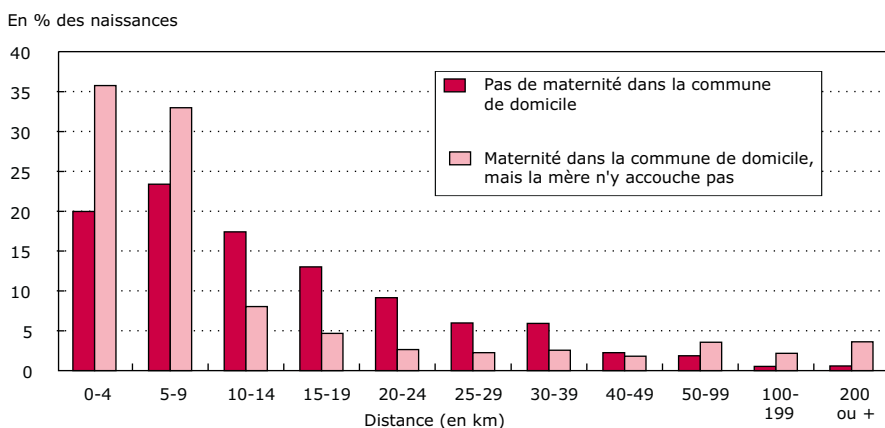
nes du département sont devenues plus fréquentes (de 52 % à 58 %). Les naissances « lointaines », au-delà de la région de domicile, sont restées stables sur les vingt dernières années (*tableau 1*).

Cette augmentation des déplacements trouve son explication dans plusieurs facteurs. En vingt ans, le nombre de communes équipées de maternités a diminué, passant d'environ 750 en 1980 à 520 en 2001. La répartition de la population sur le territoire n'est pas identique en 1980 et en 2001. Enfin, les femmes sont sans doute aujourd'hui plus mobiles vers les établissements qui ne sont pas les plus proches, que ce soit par choix ou par orientation du personnel médical en cas de grossesse à risque.

La distance entre le lieu de domicile et celui d'accouchement dépend en grande partie de la présence d'un établissement spécialisé à proximité. Lorsque la mère réside dans une agglomération disposant d'une maternité, elle

accouche à 9 kilomètres en moyenne de son domicile. Lorsqu'elle habite en zone rurale ou dans une agglomération ne disposant pas de maternité, la distance moyenne est de 23 kilomètres. Cette dernière distance est la même, quelle que soit la taille de l'agglomération de domicile de la mère (*graphique 1*). Par contre, la distance parcourue par les mères disposant d'une maternité dans leur agglomération varie en fonction de sa taille : elle est maximale pour les agglomérations de moins de 10 000 habitants et décroît ensuite régulièrement, excepté pour l'agglomération parisienne. Les petites agglomérations disposent d'équipements moins nombreux et diversifiés que les grandes, ce qui amène les mères à accoucher plus souvent en dehors de leur agglomération, que ce soit par choix ou en cas de grossesse à risque. Ainsi, plus d'une mère sur cinq accouche en dehors de son agglomération lorsque celle-ci est de moins de 20 000 habitants. Elles sont moins d'une sur vingt

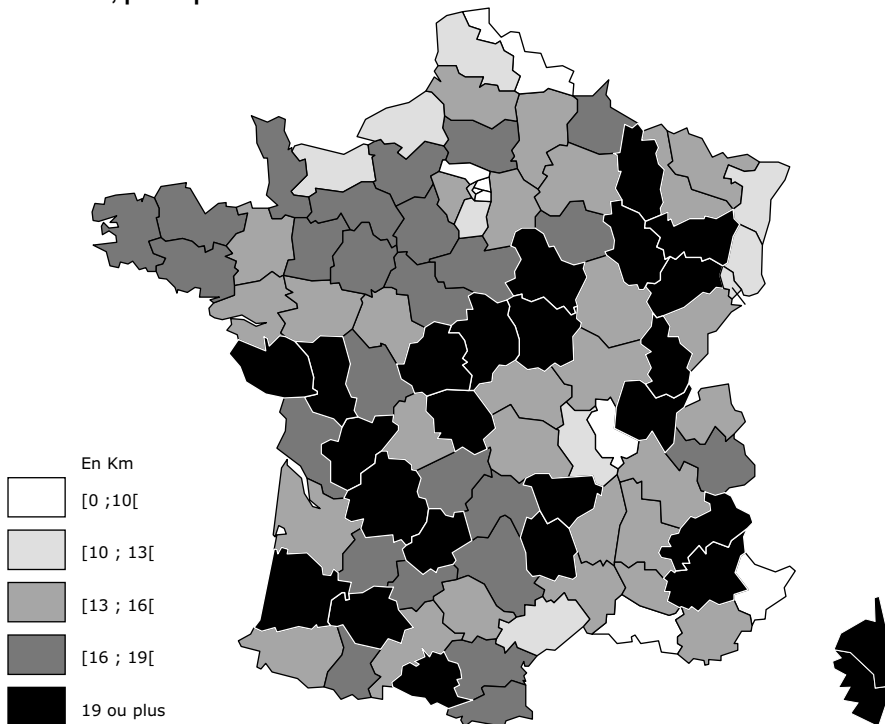
② Répartition des naissances selon la distance entre le domicile et le lieu d'accouchement pour les mères accouchant hors de leur commune de domicile



Champ : naissances pour lesquelles la mère réside et accouche en France métropolitaine, la mère accouchant hors de sa commune de domicile (546 500 naissances).

Sources : Insee, état civil

Distance moyenne entre les communes de domicile et d'accouchement en 2001, par département de domicile



Champ : naissances pour lesquelles la mère réside et accouche en France métropolitaine .

Sources : Insee, état civil

lorsque l'agglomération est de plus de 100 000 habitants.

Lorsque la mère habite en Seine-Saint-Denis ou dans le Nord, elle parcourt seulement 8 kilomètres en moyenne. À l'inverse, une femme habitant en Haute-Corse a en moyenne 38 kilomètres à vol d'oiseau entre son domicile et le lieu de son accouchement. Cette distance élevée n'est pas due aux naissances « continentales » : moins de 3 % des

femmes corses n'ont pas accouché dans l'île. Sur le continent, la plus grande distance moyenne se situe dans la Creuse, avec 33 kilomètres (carte). La distance moyenne est déterminée en grande partie par le caractère plus ou moins rural du département. Ainsi, si l'on calcule une distance moyenne à structure rural-urbain identique pour tous les départements, les différences entre les départements se réduisent de moitié.

Accoucher ailleurs

Un quart des mères qui disposent d'un établissement dans leur commune de domicile accouchent néanmoins dans une autre commune. Ce phénomène n'est pas marginal : il concerne 77 000 naissances en 2001, soit une naissance sur dix. Il est particulièrement marqué dans l'agglomération parisienne. Les naissances multiples sont également 30 % plus fréquentes pour ces mères. Une partie de ces accouchements plus risqués sont en effet orientés vers des établissements disposant d'unités spécialisées. Au total, 44 % de ces mères qui vont accoucher ailleurs le font dans des communes qui disposent d'une maternité plus équipée que celle de leur commune de domicile.

La majorité de ces femmes n'accouchent pas pour autant loin de chez elles : 36 % accouchent à moins de 5 kilomètres, contre 20 % des femmes qui ne disposent pas de maternité dans leur commune (graphique 2).

En revanche, une autre partie de ces femmes accouchent particulièrement loin de chez elles : 9 % parcourent 50 kilomètres ou plus. Les femmes ne disposant pas de maternité dans leur commune s'éloignent beaucoup plus rarement à une telle distance.

Les accouchements hors maternité

Sur les 804 000 bébés de 2001, seulement 3 000 sont nés hors d'un hôpital ou d'une maternité, par exemple à domicile. Lors de ces accouchements, neuf mères sur dix bénéficient néanmoins de l'assistance d'un médecin ou d'une sage-femme. Au total, seules 4 naissances sur 10 000 ont lieu sans aucune assistance médicale. Vingt ans auparavant, en 1980, ces proportions étaient déjà les mêmes.

Les naissances hors d'une structure spécialisée peuvent être le résultat d'un choix, par exemple si la mère a décidé d'accoucher chez elle. Ce peut être également la conséquence d'une contrainte : le déclenchement a eu lieu de manière impromptue, la maternité est trop éloignée, etc. Il n'est pas possible de distinguer entre les deux motifs, mais ces naissances diffèrent notablement des autres. Ainsi, six fois sur dix, la nais-

3 Lieu de naissance de l'enfant par rapport à celui des parents

En %

| Par rapport à l'enfant, les parents sont nés ... | Lieu de naissance de la mère | Lieu de naissance du père |
|---|------------------------------|---------------------------|
| ... dans la même commune | 25,0 | 23,3 |
| ... dans le même département, hors de la commune d'accouchement | 19,7 | 20,2 |
| ... dans la même région, hors du département d'accouchement | 12,2 | 12,0 |
| ... dans une autre région | 27,9 | 27,4 |
| ... à l'étranger | 15,2 | 17,1 |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 |

Champ : naissances en France métropolitaine et départements d'outre-mer.
Source : Insee, état civil

sance a lieu dans la commune de domicile. Les mères habitent plus souvent en zone rurale ou dans les petites agglomérations. Par ailleurs, 27 % de ces naissances sont au moins des troisièmes enfants, alors que ceux-ci ne représentent que 16 % des naissances en maternité. Cependant, les mères de ces enfants sont en moyenne plus jeunes que l'ensemble des mères.

Un enfant sur quatre naît dans la même commune que sa mère

Un quart des bébés arrivent au monde dans la même commune que leur mère. Ils sont presque aussi nombreux à naître dans la commune de naissance de leur père : 23 % (tableau 3). Au total, plus d'un bébé sur deux naît dans la région de naissance de ses parents : 57 % naissent dans la région d'origine de leur mère et 56 % dans celle de leur père. Pour un nouveau-né sur quatre, les deux parents sont nés dans la même commune. Si l'on se restreint à cette popula-

tion, alors la proportion de naissances dans la même commune passe à 44 %. Autrement dit, si les deux parents sont nés dans la même commune, alors leur bébé a presque une chance sur deux d'y naître également.

Sources

Chaque naissance sur le territoire français fait l'objet d'une déclaration à l'état civil. À cette occasion, l'officier d'état civil remplit un bulletin statistique pour l'Insee. Cette étude exploite plus particulièrement les informations relatives à la commune de naissance de l'enfant et celle de domicile de la mère. Depuis 1998, le bulletin comporte également les communes ou pays de naissance des parents.

Définitions

Commune et établissement spécialisé

Les informations de l'état civil permettent de connaître la commune de naissance de l'enfant, et si l'accouchement a eu lieu dans un établissement spécialisé (maternités, hôpitaux, etc.) ou non. En revanche, elles ne permettent pas de distinguer dans quel

établissement spécialisé précis a eu lieu la naissance, notamment s'il y en a plusieurs sur la même commune.

Le ministère de la Santé définit trois niveaux d'équipement des maternités. Celles de niveau 3 disposent d'un service de néonatalogie et de réanimation néonatale. Celles de niveau 2 possèdent un service de néonatalogie ou de soins intensifs néonataux. Celles de niveau 1 ne disposent pas de service de réanimation néonatale ni de service de néonatalogie.

La mesure de la distance entre communes

Pour mesurer les distances entre communes de naissance et de domicile, l'étude a été restreinte aux naissances pour lesquelles les communes de domicile et d'accouchement se situaient en France métropolitaine, soit 769 000 naissances en 2001. Paris, Lyon et Marseille sont considérés comme une seule entité, sans distinction des arrondissements.

La distance n'est pas la distance exacte parcourue par la mère le jour de son accouchement. Il n'y a pas l'adresse exacte des lieux de domicile et d'accouchement dans les fichiers d'état civil, mais seulement le nom des communes. La distance est calculée « à vol d'oiseau » entre les mairies des deux communes. Lorsque la naissance a lieu dans la commune de domicile de la mère, la distance est par définition nulle, alors même que dans la plupart des cas, une certaine distance sépare les lieux de domicile et d'accouchement.

Bibliographie

Les résultats détaillés de l'état civil, notamment sur les naissances, sont publiés dans la collection *Insee résultats*. La dernière année disponible est 2000 dans « La situation démographique en 2000 - Mouvement de la population », C. Beaumel, L. Doisneau, M. Vatan, *Insee résultats*, société n° 10, octobre 2002.

« Le réseau des maternités entre 1996 et 2000 », G. Buisson, *Études et résultats*, n° 225, Drees, mars 2003.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2003

Abonnement annuel = 70 € (France) 87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :

18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Michel Charpin

Rédacteur en chef :

Daniel Temam

Rédacteurs : R. Baktavatsalou,

C. Benveniste, C. Dulon,

A.-C. Morin

Maquette : R. Pinelli-Vanbauce

Code Sage IP03903

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2003



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES